

# COMMUNE DE MAURY

## TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHARGE PUBLIQUE

**Maître d'Ouvrage :** Commune de MAURY (66)

**Composition de l'équipe de Maître d'Œuvre :** M. CAYUELA

**Nature et localisation des travaux :**

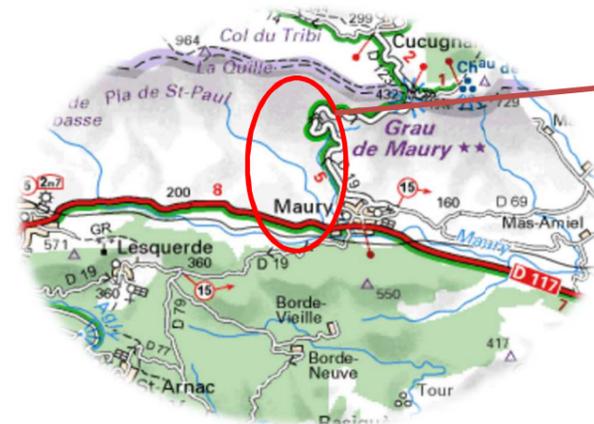
Mission de maîtrise d'œuvre complète (de l'AVP à l'AOR)  
 Travaux de réhabilitation de la décharge publique du Sacanie  
 Commune de Maury

**Date de réception des travaux :** 2006

**Montant de l'opération :**

133 250.70 euros HT

Carte de localisation des Travaux



Avant les travaux



Déchets amenés (ordures ménagères)



Vue générale de la zone 3



Conformément aux dispositions légales énoncées dans les textes de la Communauté Européenne, la Mairie de Maury a souhaité réaliser les travaux de fin d'exploitation et de couverture de sa décharge de déchets non toxiques, gravats et ordures ménagères sur le lieu-dit le « SACANIE ».

**Les travaux consistaient sur les zones 1 et 2 à :**

- Effectuer un nettoyage de surface manuel et mécanique sur les surfaces définies sur le plan, avec basculement de tous les déchets en pied de talus, réglage et nivellement en plateforme dans le bas du talweg ;
- Effectuer le chargement, le transport et la mise en place des remblais, compactés et nivelés par couche de 0.25m d'épaisseur pour obtenir une épaisseur protectrice de 0.70 m, avec un profil de surface n'excédant pas 3cm/m ;
- Effectuer le chargement, le transport et la mise en place d'une couche de 0.30 m de terre végétale destinée à recevoir un ensemencement adapté à la fixation des terres en surface contre le ruissellement des eaux de pluie ;
- Procéder à la création de fossés en partie haute et en périphérie de la zone traitée, pour éviter les ravinements des eaux de pluie sur les surfaces ensemencées ;

**Les travaux consistaient sur la zone 3 à :**

- Effectuer un reprofilage général au pousseur de la zone concernée et ayant reçu sur 1600 m<sup>2</sup> des déchets inertes et sur environ 500 m<sup>2</sup> des stockages d'ordures ménagères ;
- Effectuer le chargement, le transport et la mise en place des remblais étanches, compactés et nivelés par couche de 0.25 m d'épaisseur pour obtenir une épaisseur protectrice de 0.70 m, avec un profil de surface n'excédant pas les 3 cm/m ;
- Effectuer le chargement, le transport et la mise en place d'une couche de 0.30 m de terre végétale destinée à recevoir un ensemencement adapté à la fixation des terres de surface contre le ruissellement des eaux de pluie ;
- Faire exécuter par un laboratoire agréé les essais nécessaires à la détermination du coefficient d'étanchéité obtenu après la mise en œuvre et le compactage de la couverture réalisée ;
- Selon les résultats avancés du laboratoire, procéder à l'adjonction de bentonite (5%) sur la zone de remblai relative aux stocks d'ordures ménagère afin d'assurer l'étanchéité requise en ce secteur, capter et raccorder le drain existant dans l'ouvrage de décantation et captage des lixiviats ;
- Réaliser un ouvrage de décantation et visite pour contrôle suivi des écoulements de lixiviats et rejeter au fossé les effluents non piégés ;
- Réaliser des plantations transitoires constituées par un ensemencement herbacé type réhabilitation de décharges ;
- Procéder aux plantations nécessaires à la reconstitution des surfaces en intégrant des végétaux propres à la région ou existants déjà sur le site

Après les travaux

